

Décret

Générale

colonial

Décret n° 06-198-1913 21 mars 1913

n° 06-198-1913 21

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

21 mai 1913

Numéro JO

n° 198 du 30/04/1913

Date du numéro

30 avril 1913

VISAS

Le Président de la République Française. Sur le rapport du Garde des Sceaux Ministre de la Justice;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er, — Est naturalisé Français par application du décret du 7 février 1897, Ghaleb (Joseph), employé du Chemin de fer Franco-Ethiopien, né le 15 août 1872, à Beit Chalab (Syrie), demeurant à Djibouti (Côte Française des Somalis). Art. 2 — Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Raymond POINCARÉ.Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,**Louis BARTHOU.**